

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

MAIRIE de  
LIMEUIL



**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE LIMEUIL**

**SEANCE DU 26 juin 2014**

<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice : 11</b>	L'an deux mil quatorze, le 26 juin à 20H30,
<b>Présents : 11</b>	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVE, le Maire.
<b>Votants : 11</b>	Date d'envoi de la convocation : 20 juin 2014
<b>Conseillers présents :</b>	Mrs. HERVE.MARIN. DURAND.BOUSSIQUET. VAN STRIEN. FOUILLET – RICHARD Mmes NINNIN. HULOT. MARTIN DA COSTA. MERINO
<b>Conseillers absents :</b>	
<b>Ont donné procuration :</b>	
<b>Secrétaire :</b>	Benoît BOUSSIQUET

## Points divers de l'ordre du jour

Il est proposé au conseil municipal de traiter les points suivant dans les divers :

- Clôture régie des recettes vente livre « Regard porté sur Limeuil »
- Changement photocopieur

## Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 22 mai 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2014

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2014 est approuvé à l'unanimité des membres Présents.

Dans le compte-rendu du 22 mai 2014, une erreur s'est glissée en ce qui concerne les virements de crédit sur le budget du service AEP. Il faut lire un virement de 1 134,00€ au lieu de 11 346,00€.

### 1 - Virements de crédits budget commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits sur le budget de la commune de la façon suivante :

2111 (achat terrain)	- 15 900,00€
2315 (travaux de voirie)	+ 15 900,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, vote ces virements de crédits.

### 2 - Virements de crédits budget assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits sur le budget assainissement de la façon suivante :

706129 (redevance modernisation réseau)	+ 424,00€
022 (dépenses imprévues)	- 424,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, vote ces virements de crédits.

### 3 - Convention SDE 24

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec le Syndicat d'Energies de la Dordogne (SDE24) pour les travaux de renforcement BT au lieu-dit St Martin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention .

#### 4 - Redevance occupation domaine public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité est revalorisée pour l'année 2014 de 1,03%. Le montant de cette redevance s'élève à 193,00€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le montant de cette redevance.

#### 5 - Subventions aux associations

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de l'attribution des subventions aux diverses associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à

- SPA : 185,35€ 11 voix Pour
- Amicale de chasse : 80,00€ 11 voix Pour
- Comité des Fêtes 1 100,00€ 10 voix Pour (Mr Bruno DURAND, Président du Comité des Fêtes ne prend pas part au vote)
- Potiers en Périgord : 300,00€ 11 voix Pour
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 150,00€ 10 voix Pour (Mr Michel FOUILLET, Pompier volontaire, ne prend pas part au vote)
- Anciens Combattants : 50,00€ 11 voix Pour
- SOS chats libres : 75,00€ 6 voix Pour et 5 voix Contre
- France Alzheimer : 150,00€ 10 voix Pour et 1 voix Contre
- Club de Foot : pas de subvention 9 voix Pour (Mrs Dominique RICHARD et Bruno DURAND, Président et Vice-Président du Club de foot ne prennent pas part au vote)
- La Boule du Confluent : pas de subvention 11 voix Pour
- Amicale du RPI 200,00€ 9 voix Pour et 1 voix contre (Mme Laurence NINNIN, Présidente de l'Amicale du RPI, ne prend pas part au vote)

#### 6 - Retrait des délibérations du 19/03/2014 et du 28/11/2013

Madame NINNIN donne lecture de la lettre de Monsieur le Sous Préfet de Bergerac par laquelle il précise que « par délibération en date du 19 mars 2014, le conseil municipal a adopté la convention d'exécution de la convention de mandat entre la commune de Limeuil et la communauté de commune du Pays Vernois et du terroir de la Truffe. S'agissant d'un acte, pris sur le fondement d'un acte irrégulier (délibération du 28 novembre 2013), la délibération du 19 mars 2014 et la convention annexée sont donc illégales ».

Elle explique que la communauté de communes ayant la compétence d'aménagement des centres Bourgs, la commune lui transfère une partie de sa fiscalité pour assurer le financement de cette compétence. De ce fait, la commune n'a plus vocation à financer la totalité des travaux liés à cette compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide de procéder au retrait des délibérations du 19 mars 2014 et 28 novembre 2013, de la convention de mandat et de la convention d'exécution annexées.

#### 7 - Tarif emplacement marché du dimanche matin

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif des emplacements du marché du dimanche matin, actuellement le tarif est de 4€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 voix Pour et 5 voix Contre décide de fixer le tarif des emplacements à 5€.

#### **8 - Convention GUEDIDI Rachid**

Monsieur le Maire présente une convention établie entre :la Commune et Monsieur GUEDIDI Rachid, concernant la mise à disposition d'un emplacement sur la Place du port.

Monsieur GUEDIDI, pourra installer son stand de vente de produits divers chaque matin jusqu'à 13H30 durant la période du 29 juin au 31 août 2014 .Le droit de place est fixé à 210€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

#### **9 – Tarif emplacement forains pour fête votive**

Mon sieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le tarif, pour occupation de la place du Port, par les forains lors de la fête votive.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par : 10 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention

Décide de fixer ce tarif à 100€

#### **10 – Clôture régie vente livre « Un regard porté sur Limeuil »**

Suite à la demande du trésorier, il est nécessaire de clôturer la régie des recettes ouverte pour la vente du livre « un regard porté sur Limeuil » cette vente ayant été transférée sur la régie des recettes du point Tourisme.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de clôturer cette régie de recettes.

#### **11 – Photocopieur**

Monsieur le Maire

présente un devis établi par la société DMC BUREAUTIQUE pour la location d'un photocopieur en remplacement de l'actuel au prix de 810€ T.T.C par trimestre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de changer le photocopieur de la mairie dont la location trimestrielle est de 886,48€ T.T.C.

Le Maire,

Jean-Claude HERVE